

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

**La location est réservée pour le nombre de personnes inscrites sur le contrat;**  
**l'arrivée de personnes supplémentaires sans accord écrit de la Direction pourra**  
**donner lieu à l'annulation du présent contrat**  
**La réservation sera définitivement enregistrée qu'après encaissement confirmé**  
**de l'acompte.**

- ☞ Les jours d'arrivée et de départ devront être respectés. (sauf accord préalable de la direction)
- ☞ La réception des locations a lieu À PARTIR DE 15 H30 ET PAS AVANT.
- ☞ Le départ et l'état des lieux devront s'effectuer entre 9 Heures et 11 Heures dernier délai.
- ☞ Le solde de votre séjour devra être réglé le jour de votre arrivée ainsi que le dépôt de vos cautions, tout ceci avant toute installation dans la location.
- ☞ A votre arrivée vous devrez présenter un certificat d'assurance responsabilité civile familiale villégiature fourni par votre assureur, L'absence d'assurance pour la location vous rend responsable financièrement et moralement de tout incident ou accident survenant dans votre hébergement pendant votre séjour.
- ☞ Tout Locataire sera tenu de respecter le matériel mis à sa disposition et devra RÉPARER OU REMPLACER toutes détériorations de son fait, sous peine de ne pas voir sa caution restituée.
- ☞ Une caution « ménage » d'un montant de **50€** en chèque sera demandée à l'arrivée et restituée à la fin du séjour après l'état des lieux si la location est laissée en parfait état de propreté.

☞ **LA CAUTION DE 450€ EN CHEQUE A VERSER A L'ARRIVÉE SERA RESTITUÉE SOUS HUITAINE APRÈS SÉJOUR DÉDUCTION FAITE D'ÉVENTUELS DÉGÂTS. LA CAUTION EST PORTÉE À 600€ EN CAS DE PRÉSENCE D'ANIMAL ;**

☞ Une liste d'inventaire et d'état des lieux vous sera remise à vous de la contrôler, de signaler d'éventuelles anomalies ou erreurs; une fois signée, vous serez responsable de tout manque, dégradation ou destruction, le remplacement est obligatoire par l'équivalent sinon les objets manquants ou abîmés vous seront facturés.

☞ Il est formellement interdit de brancher un véhicule électrique au mobil-home pour le charger, (risque incendie)

☞ un seul animal par location est autorisé. Les chiens de 1ère et 2ème catégories ou assimilables (ex: Staffy) ainsi que les N.A.C (Nouveaux Animaux de Compagnie) sont interdits.

☞ En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation CM2C dont nous relevons :

par voie électronique : [cm2c@cm2c.net](mailto:cm2c@cm2c.net) ou par voie postale : CM2C 14 rue Saint Jean 75017 Paris

**Le locataire:**  
**Lu et approuvé**